



Franciscans International
A voice at the United Nations

Human Rights Council – 22th session
14 March 2013
Item 6: Consideration of UPR Report for Benin
Oral statement

Speaker : Fr. Auguste Agoukpe

Monsieur le Président,

Franciscans International souhaite attirer l'attention du Conseil sur les résultats du dernier Examen Périodique Universel du Bénin. Nous reconnaissons l'acceptation par le Bénin des recommandations de l'EPU visant à prévenir le phénomène de l'infanticide rituel. Cependant, nous restons encore très préoccupés par ces pratiques consistant à tuer ou exclure de la société des enfants dont les naissances sont considérées comme anormales. Le poids de croyances ancestrales et traditionnelles conduit, encore aujourd'hui, à la perpétration de ces crimes qui concerneraient près de 10% des naissances dans le nord-ouest du pays (Borgou, Alibori, Atacora et Donga).

Nous notons que le gouvernement du Bénin a pris conscience du phénomène depuis son dernier EPU. Cependant nous regrettons que l'Etat n'ait pas pris l'initiative d'organiser des actions de prévention ainsi que des mesures concrètes pour faire face à la question. Ainsi, nous recommandons au gouvernement de prendre des initiatives plus significatives de sensibilisation de l'ensemble de la population sur les effets néfastes de certaines pratiques rituelles sur la vie et le développement de l'enfant,

En effet, le phénomène des accouchements à domicile dans ces régions demeure un potentiel favorisant l'infanticide étant donné que beaucoup de naissances ne sont pas enregistrées.

Nous reconnaissons les efforts pour inclure une section spécifique sur l'infanticide rituel dans le projet de code de l'enfant. Nous regrettons que la définition des pratiques rituelles et malsaines ne couvre pas la totalité des pratiques liées au phénomène de l'infanticide des enfants accusés de sorcellerie. Nous demandons donc au gouvernement de donner une définition plus précise des pratiques rituelles.

Enfin, nous soulignons la faible mise en œuvre des mesures visant à assurer la protection sociale et juridique des enfants survivants. Nous demandons donc au gouvernement du Bénin de renforcer la protection des enfants survivants à travers l'amélioration des capacités existantes, la construction de centres d'accueils et la protection juridique et sociale adéquate des enfants et des mères harcelées et discriminées par ces pratiques.

Je vous remercie.